



ENREGISTRÉ A LA PRÉFECTURE

LE: 13 OCT. 2022

## DÉLIBÉRATION N°2022/084

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi trente septembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Mélanie BOULANGER, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Jacques DELLERIE, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS

#### REPRÉSENTÉS :

- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Christophe BOUILLON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)

#### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Elisa CAVELIER
- Monsieur Eric HERBET
- Monsieur Laurent JACQUES

**OBJET : MISSION OBLIGATOIRE - CONVENTION PLURIANNUELLE  
RELATIVE A L'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS DE  
PORTEE REGIONALE OU INFRAREGIONALE - AVENANT N°3 -  
ACTUALISATION DES ANNEXES 2 ET 3 - AUTORISATION**



- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 452-34,
- Vu le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 instituant le nouveau cadre d'emplois de catégorie B des aides-soignants territoriaux,
- Vu le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 instituant le nouveau cadre d'emplois de catégorie B des auxiliaires de puériculture,
- Vu la convention-cadre entre les Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime relative à l'organisation et au financement des concours et examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale signée le 28 septembre 2017,

Madame LOISON souhaite rappeler que dans un souci constant de mutualisation de leurs moyens, les Centres de Gestion organisent les concours et examens en tenant compte d'un périmètre d'action cohérent au regard des besoins de recrutement recensés auprès de leurs collectivités, affiliées ou non.

Fondée sur un principe de subsidiarité organisationnelle, la coopération « Grand Ouest » entre les quatorze Centres de Gestion des régions Normandie, Bretagne et Pays de la Loire détermine ainsi, selon les épreuves, l'aire géographique, le Centre de Gestion organisateur ainsi que les modalités de partage des coûts d'organisation les plus pertinents.

Madame LOISON précise que cette coopération entre les Centres de Gestion repose juridiquement sur plusieurs conventions :

- La convention-cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale (Normandie) signée le 28 septembre 2017 entre les Centres de Gestion de Normandie,
- La convention-cadre pluriannuelle entre les Centres de Gestion du « Grand-Ouest » relative au fonctionnement de la « Coopération concours Grand-Ouest intégrée » applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019
- La convention générale entre Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018,

Madame LOISON souligne qu'il est aujourd'hui nécessaire, compte tenu des évolutions statutaires et notamment de la création des nouveaux cadres d'emplois de catégorie B des aides-soignants territoriaux (décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021) et des auxiliaires de puériculture (décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021), d'actualiser les annexes 2 et 3 de la convention-cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale (Normandie) ou infrarégionale.



Madame LOISON rappelle que les nouveaux cadres d'emplois des aides-soignants territoriaux et des auxiliaires de puériculture comprennent deux grades :

- Aide-soignant de classe normale accessible par concours ;
- Aide-soignant de classe supérieure accessible par avancement de grade.
- Auxiliaire de puériculture de classe normale accessible par concours ;
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure accessible par avancement de grade.

Ainsi, l'ancien grade d'auxiliaire de puériculture de catégorie C, est retiré de la liste des opérations régionales ou infrarégionales de catégorie C figurant à l'annexe 3 de la convention-cadre régionale et les grades d'aide-soignant de classe normale et d'auxiliaire de puériculture de classe normale, accessibles par concours, sont intégrés à la liste des concours de catégories B et A de la filière médico-sociale figurant en annexe 2 de la convention-cadre régionale.

Une organisation à l'échelon régional ou infrarégional semble plus adaptée pour répondre au besoin de recrutement des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de Normandie.

Madame LOISON rappelle que l'organisation de ces deux concours est programmée en 2023.



**ANNEXE 2**

(mise à jour septembre 2022)

**OPERATIONS REGIONALES DE NORMANDIE  
DE CATEGORIES B ET A DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE  
Article 7 – 1 de la convention Cadre des Centres de Gestion de Normandie**

**(OPERATIONS HORS CONVENTION DE MUTUALISATION DES COUTS)**

FILIERE	CONCOURS	CDG ORGANISATEURS	CDG RATTACHES
MEDICO-SOCIALE	Concours d'Infirmier en Soins Généraux (Catégorie A)	CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 76
	Concours d'Educateur de Jeunes Enfants (Catégorie A)	CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
	Concours d'Auxiliaire de Puériculture de classe normale (catégorie B)	CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61
	Concours d'Aide-Soignant de classe normale (Catégorie B)	CDG 76 CDG 50 CDG 61	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'être modifiée en cas de réformes statutaires ou d'une répartition différente des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion organisateurs.



**ANNEXE 3**

(mise à jour septembre 2022)

**OPERATIONS REGIONALES OU INFRAREGIONALES DE NORMANDIE DE CATEGORIE C**

**Article 7 - 2 de la convention Cadre entre les Centres de Gestion de Normandie**

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'être modifiée en cas de réformes statutaires ou d'une répartition différente des concours et examens professionnels entre les Centres de Gestion organisateurs.

FILIERES	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	CDG ORGANISATEURS	CDG RATTACHES	
TECHNIQUE	Concours d'Agent de Maîtrise Territorial	CDG 14	CDG 14	
		CDG 27	CDG 27	
	Répartition des spécialités entre les cinq organisateurs		CDG 50	CDG 50
			CDG 61	CDG 61
TECHNIQUE	Examen professionnel d'Agent de Maîtrise Territorial	CDG 76	CDG 76	
		CDG 14	CDG 14	
	Répartition des spécialités entre les deux CDG organisateurs		CDG 50	CDG 50
TECHNIQUE	Examen professionnel d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CDG 76	CDG 76	
		CDG 27	CDG 27	
	Répartition des spécialités entre les deux CDG organisateurs		CDG 27	CDG 27
ANIMATION	concours d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CDG 27	CDG 76	
		CDG 61	CDG 14 CDG 50	
ANIMATION	Examen Professionnel d'Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76	
POLICE	Concours de gardien de police municipale	CDG 76	CDG 14 CDG 27 CDG 50 CDG 61	
CULTURE	Concours d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CDG 14	CDG 27 CDG 50 CDG 61 CDG 76	
MEDICO-SOCIALE	Examen Professionnel d'Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76	
	Concours d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	CDG 27	CDG 76	
	Concours d'Auxiliaire de Soins Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	CDG 76	CDG 27	
CDG 50		CDG 14		
		CDG 61	Néant	



Dès lors, compte tenu des éléments exposés, Madame LOISON entendue, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- Autorise la modification des annexes 2 et 3 relatives à la convention cadre entre les Centres de Gestion de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et du Calvados du 28 septembre 2017,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 de la convention-cadre.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Chomant', written over a white background.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Jean-Claude WEISS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.-C. Weiss', written over a circular stamp. The stamp contains the text 'DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME' around the perimeter, 'CENTRE DE GESTION' in the center, and a small star at the bottom.